

**ARRETE n° HC 883 DIRAJ/BAJC du 19 novembre 2018 portant modification de l'arrêté n° 1773 DIRAJ du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 15, 16 et 17 de l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois "Conception et encadrement".**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs (notamment ses articles 7 et suivants) ;

Vu l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois "Conception et encadrement" (notamment ses articles 15, 16 et 17) ;

Vu l'avis n° 4-2018 du Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française du 9 octobre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— Aux articles 4 et 5, ajouter : "et le cas échéant le domaine choisi" après les mots : "spécialité choisie".

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 novembre 2018.  
Pour le haut-commissaire,  
par délégation :  
*Le secrétaire général adjoint*  
*du haut-commissariat,*  
Patrick NAUDIN.

**ARRETE n° HC 884 DIRAJ/BAJC du 19 novembre 2018 fixant les matières et programme des épreuves des examens professionnels prévus aux articles 15 et 16 de l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois "Conception et encadrement".**

Le haut-commissaire de la République  
en Polynésie française,  
chevalier de la Légion d'honneur,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu le décret n° 2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs (notamment ses articles 7 et suivants) ;

Vu l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 modifié fixant le statut particulier du cadre d'emplois "Conception et encadrement" (notamment ses articles 15, 16 et 17) ;

Vu l'arrêté n° 1773 DIRAJ du 17 décembre 2015 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels prévus aux articles 15, 16 et 17 de l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois "Conception et encadrement".

Vu l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique des communes de la Polynésie française du 9 octobre 2018 ;

Sur proposition du secrétaire général du haut-commissariat,

Arrête :

Article 1er.— Le programme des épreuves prévues aux articles 15 et 16 de l'arrêté n° 1116 DIPAC du 5 juillet 2012 est annexé au présent arrêté.

Art. 2.— Le secrétaire général du haut-commissariat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 novembre 2018.  
Pour le haut-commissaire,  
par délégation :  
*Le secrétaire général adjoint*  
*du haut-commissariat,*  
Patrick NAUDIN.

**ANNEXE****Programme des épreuves des examens professionnels  
du cadre d'emplois « conception et encadrement »****1. Programme commun à l'ensemble des spécialités****Culture administrative**

L'organisation administrative

L'administration de l'Etat (administration centrale, services à compétence nationale, services déconcentrés, le haut-commissaire)

Les autorités administratives indépendantes

Les collectivités territoriales (la région, le département, la commune, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer, les groupements de collectivités territoriales)

Les institutions de la Polynésie française

Les établissements publics

La justice administrative

La séparation des autorités administratives et judiciaires (le tribunal des conflits)

L'organisation de la justice administrative (le Conseil d'Etat, les cours administratives d'appel, les tribunaux administratifs)

Les recours devant la juridiction administrative

Le cadre juridique de l'activité administrative

Le principe de légalité

Les actes administratifs unilatéraux

Le pouvoir réglementaire

Les contrats administratifs

Le service public (notions, relations avec l'usager, modes de gestion)

La police administrative

La responsabilité administrative

Le statut de la fonction publique (principes généraux et fonction publique des communes, groupements de communes et des établissements publics relevant des communes de Polynésie française)

La modernisation de l'action publique

Les enjeux et types d'intercommunalité.

**Budget et finances publiques**

Le cadre général des finances publiques

La stratégie financière prospective

L'analyse financière rétrospective appliquée aux collectivités locales

La programmation pluriannuelle des investissements et gestion en AP/CP

Les éléments de fiscalité locale et optimisation des ressources

La maîtrise des charges et pilotage de la masse salariale/ Intercommunalité

Le financement de l'investissement et calcul de rentabilité

La performance des finances publiques locales

Les documents financiers : préparation, contenu, adoption, exécution

Le budget (les principes budgétaires, les budgets locaux, notions sur les instructions budgétaires et comptables, la séparation de l'ordonnateur et du comptable)

Les ressources des collectivités locales (les recettes fiscales, les dotations et subventions de l'Etat, les emprunts, les ressources domaniales)

Les dépenses des collectivités locales (dépenses obligatoires et facultatives, les différentes phases de la dépense)

Les contrôles financiers et budgétaires

L'intervention économique des collectivités locales

### **Ressources humaines**

Théorie des organisations et du management  
Ergonomie, santé et conditions de travail  
Information et communication internes  
Bilan des compétences et orientations professionnelles  
Gestion prévisionnelle des emplois et compétences  
Gestion des relations sociales  
Information et gestion ressources humaines  
La fonction publique

## **2. Spécialité administrative**

### **Droit constitutionnel**

Les régimes électoraux  
Le régime politique français  
Le régime juridique des principales libertés publiques  
L'égalité  
Les libertés de la personne physique  
Les libertés de l'esprit  
Les libertés propres aux groupements d'individus

## **3. Spécialité technique**

### **Bâtiment**

Construction et bâtiment  
Maintenance technique  
Organisation et gestion des services  
Voirie et réseaux  
La planification urbaine stratégique  
L'articulation gestion urbaine et mobilité urbaine  
Les grands projets urbains  
La restructuration des quartiers précaires  
Déplacements et transport  
Hygiène et sécurité  
Schémas d'aménagements

### **Environnement**

L'environnement et risques naturels  
Eau et assainissement  
Déchets  
Urbanisme, paysages et espaces verts  
Développement durable

### **Systèmes d'informations**

La société de l'information et de la communication  
Réseaux et télécommunications  
Systèmes d'informations et de communication  
Systèmes d'information géographique  
Politique de sécurité des systèmes d'informations

#### 4. Spécialité sécurité publique

##### **Droit constitutionnel**

Le régime juridique des principales libertés publiques

L'égalité

Les libertés de la personne physique

Les libertés de l'esprit

Les libertés propres aux groupements d'individus

##### **Droit pénal général**

La loi pénale (Importance, nature, domaine d'application dans le temps et dans l'espace de la loi pénale)

La loi pénale et le juge

La loi pénale et l'infraction

Le délinquant

La responsabilité pénale du délinquant

L'irresponsabilité pénale du délinquant

Les principes directeurs de la procédure pénale

Les acteurs de la procédure pénale

La police judiciaire

Le parquet

Les avocats

Les juridictions d'instruction et de jugement

L'action publique

L'action civile

La mise en état des affaires pénales

La preuve pénale

Les enquêtes de police

Les accords de Schengen

L'extradition

Les équipes communes d'enquête

Les magistrats de liaison

#### 5. Spécialité sécurité civile

##### **Sécurité civile**

Organisation des services d'incendie et de secours

Organisation de la sécurité civile

Organisation et attributions de la direction chargée de la sécurité civile

Pouvoirs de police du préfet et du maire en matière de sécurité civile

Principes généraux et modalités d'action des services de secours

Réglementation applicable aux sapeurs-pompiers volontaires

Droit pénal (infractions, poursuite des infractions, les juridictions répressives)

##### **Gestion des risques : sécurité et environnement**

Réglementation sur :

- Etablissements recevant du public (ERP) ;
- Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
- Etablissement recevant des travailleurs (code du travail...);
- Immeubles de grande hauteur (IGH) ;
- Règles de l'assemblée plénière des sociétés d'assurances dommages (APSAD).

- Les dispositions ORSEC

**Risque incendie :**

Aspects fondamentaux de l'incendie (généralités, capacité calorifique, propagations, classes de feux...)

Prévention (origine, réactions au feu, compartimentage, désenfumage...)

Gestion et commandement d'une intervention

Feux spéciaux (hydrocarbures, principales notions de lutte)

**Risque d'explosion :**

Aspects fondamentaux (explosimétrie, déflagration, détonation, caractéristiques, UVCE, BLEVE, « Effet domino » ...)

Natures : physique, chimique

**Risques radiologiques**

**Risques industriels**

**Risques divers**

**Commandement opérationnel et management**

**Risques naturels**